

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Cohons

La Préfète de la Haute-Marne communique :

Par arrêté préfectoral du 12/09 2019 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de classement au titre des sites des « Jardins suspendus » et à la délimitation de Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques sur le territoire de la commune de Cohons pendant une durée de 15 jours consécutifs du 7 octobre 2019 au 21 octobre 2019 inclus.

Pour le classement de site, le porteur de projet est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est - Service Eau Biodiversité Paysages – 1 rue du Parlement - BP 80556 - 51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex, auprès de qui toute information utile peut être sollicitée.

Pour le Périmètre délimité des abords de monuments historiques, le porteur de projet est l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Marne – 89, rue Victoire de la Marne - BP 72006 - 52901 CHAUMONT Cedex 09, auprès de qui toute information utile peut être sollicitée.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique comprenant notamment un plan de délimitation du site à classer et les plans cadastraux correspondants, ainsi qu'un plan du Périmètre délimité des abords des monuments historiques, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Cohons suivants :

Mairie de Cohons	Jours et heures d'ouverture au public
	le lundi de 9 h à 11 h 45 le jeudi de 9 h à 11 h 45

Le dossier sera également consultable aux jours et heures d'ouverture de la sous-préfecture de Langres.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à M. Gérard Fréry, géomètre expert retraité, désigné par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne commissaire enquêteur titulaire, à la mairie de Cohons, 14 rue Candrée, 52600 Cohons, désignée comme siège de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie de Cohons, le lundi 7 octobre 2019 de 9 h à 12 h
- mairie de Cohons, le samedi 12 octobre 2019 de 14 h à 17 h

À l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur rendra dans un délai de trente jours son rapport accompagné de ses conclusions. Ces documents pourront être consultés dans la mairie précitée, à la DREAL Grand Est, et sur le site internet de la préfecture de la Haute-Marne : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

Le classement du site sera ensuite prononcé par arrêté ministériel du ministère de la Transition Écologique et Solidaire ou par décret après avis du Conseil d'État.

La préfète de la Haute-Marne

signé :



Elodie DEGIOVANNI